

Le 14 août 2018

PAR COURRIER, COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4057-2018 – Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020

OBJET : Dépôt de la demande d'intervention du RNCREQ

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint la demande d'intervention et le budget de participation du RNCREQ dans le dossier en titre. Le RNCREQ aimerait attirer l'attention de la Régie sur les points suivants concernant son budget :

- Tel qu'indiqué dans sa DDI, le RNCREQ souhaite retenir les services de M. Philip Raphals à titre de témoin expert sur les coûts évités et la tarification dynamique. Si le sujet du mesurage net demeure inclus au dossier, M. Raphals en traitera à titre d'analyste externe. Ceci explique pourquoi M. Raphals est inscrit à la fois à titre de témoin expert et d'analyste dans le budget. Il comptabilisera séparément les heures consacrées à ces deux fonctions. Pour ce qui est du temps d'audience, il a été réparti au prorata du nombre de sujets traités, avec le tiers du temps alloué au budget d'analyste pour la question du mesurage net, et les deux tiers du temps alloué au budget de témoin expert pour les deux questions des coûts évités et de la tarification dynamique.
- Si le mesurage net est exclu de la portée du dossier, le RNCREQ retranchera les heures y correspondant de son budget.
- La soussignée représente également le GRAME dans ce dossier. Les heures prévues pour l'étude de la preuve du demandeur et des autres intervenants, une portion de la préparation de la plaidoirie et la participation à l'audience ont été partagées entre les budgets des deux intervenants.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Me Dubois, nos salutations distinguées,



Prunelle Thibault-Bédard